

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	26 juin 2020	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	26 juin 2020	En exercice : 50 Présents : 47 Votants : 49

Séance du 2 juillet 2020

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 2 juillet deux mille vingt à dix-neuf heures, dans les salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyne TRECARTES, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Cyril HAGHEBAERT, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Enguerrand DANIEL-TRÉLIN, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID, Mme Bernadette MONNIER, M. Bernard MORAINÉ, Mme Murielle LE ROY, M. Jean-Yves MESNY, Mme Françoise DEPARDON, M. Eric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, M. Christophe DELAUNAY, M. Nicolas DEILLER, Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, M. Alain PETER, M. Bernard DUGOURGEOT, M. Jean-Jacques CARCANADE, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS :

Mme Laurence MARCHAND (procuration à Mme Frédérique COLAS)
Mme Sophie CALLÉ (procuration à M. Christophe DELAUNAY)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Enguerrand DANIEL-TRÉLIN

Objet : approbation du compte de gestion de M. le Trésorier, budget annexe « ordures ménagères », exercice 2019

Envoyé en préfecture le 09/07/2020
Reçu en préfecture le 09/07/2020
Affiché le 9 juillet 2020
ID : 089-248900938-20200709-FIN_2020_14-DE

Objet : approbation du compte de gestion de M. le Trésorier, budget annexe « ordures ménagères », exercice 2019

Monsieur le Vice-Président indique que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par le Trésorier de Joigny et que le Compte de gestion du budget annexe « ordures ménagères » établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions budgétaires de la M14,

Vu la délibération n° FIN/2019/39 en date du 4 avril 2019, approuvant le budget annexe « ordures ménagères » 2019,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Président et du Compte de gestion du trésorier de Joigny,

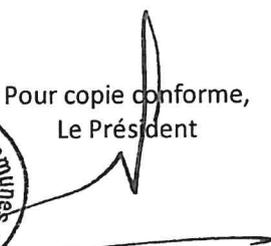
Vu la réunion du bureau communautaire et du conseil des maires, réunis le 25 juin 2020,

Vu l'exposé du vice-président,

Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE,**
- **APPROUVE** le compte de gestion de M. le Trésorier, du budget annexe « ordures ménagères », pour l'exercice 2019 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif du Président pour le même exercice.

Pour copie conforme,
Le Président



Nicolas SORET